

RETRAITE

Non à la hausse des pensions

Non à l'indexation automatique des salaires, non à l'augmentation du salaire social minimum... La Chambre de commerce et la Chambre des métiers s'opposent aussi, formellement, au projet de loi visant une hausse de 2% des pensions et

rentes accidents à partir du 1^{er} janvier 2009 comme elles le laissent entendre dans leur avis.

Pour les deux Chambres patronales, il serait insensé d'augmenter des prestations à court terme, compte tenu de l'augmentation de la dette publique, des engagements de pensions futures qu'elles jugent considérables et de la crise économique. Selon ces dernières, il s'impose donc de différer toute augmentation du niveau des pensions.